

FO

la force syndicale

Les Nouvelles Syndicales du Morbihan

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer ? Et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? » Jean Jaurès

N° 73 Août 2021

CPPAP N° 0523 S 07242

Directeur de la publication :

Pierrick SIMON

Tél.: 02.97.37.66.10

Fax: 02.97.83.53.48

E-mail : ud-cgftfo-56@wanadoo.fr

[facebook.com/](https://www.facebook.com/force.ouvriere.morbihan/)

[force.ouvriere.morbihan](https://www.facebook.com/force.ouvriere.morbihan/)

Lorient Prix : 0,25 €

SOMMAIRE

5 octobre	P. 2-3
Edito	P. 4
Pass sanitaire	P. 5
DGFIP – 5 octobre	P. 6-7
Fo s'adresse au CA de la CAF	P. 8-9
Hommage à Didier PIROT	P. 10
Stage CSE Jean Floc'h	P. 11
Domaines & villages	P. 12
L'AFOC 56 vous informe	P. 13-15
Nos permanences	P. 16



Ont contribué à ce journal : Christian, Fabrice, Jean-Louis, Jean-Michel, Jocelyne, Pierrick, Sylvie

Union Départementale du Morbihan

RETRAITE, SALAIRES, EMPLOI, SERVICE PUBLIC

5

OCTOBRE

NON !

- > au retour de la réforme des retraites,
- > au recul de l'âge de la retraite,
- > à la baisse du pouvoir d'achat des retraités,
- > à la précarité,
- > à la réforme de l'assurance chômage,
- > au « quoiqu'il en coûte aux salariés et salariées ».

OUI !

- > à l'augmentation générale des salaires et des pensions,
- > à la revalorisation des emplois à bas salaires, à temps partiel,
- > **Pour** l'augmentation du SMIC, du point d'indice dans la Fonction publique et des grilles de salaires,
- > **Pour** le service public, ses moyens et ses effectifs.

AVEC



**JEUNES, FEMMES, HOMMES, SENIORS ET RETRAITÉS
PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS**

**TOUS ENSEMBLE
FAISONS-NOUS ENTENDRE
POUR GAGNER !**

Retraite et emplois

En 2019 et 2020, des millions de salariés et salariées se sont mobilisés, par la grève et les manifestations, contre le système universel de retraites par points, contre le recul de l'âge de la retraite – nous avons empêché la réforme de voir le jour !

Nous avons eu raison ! Ce n'est pas notre système de retraite par répartition et ses régimes, fondé sur la répartition et la solidarité entre générations, qui crée des inégalités et des difficultés de financement ! Ce sont les difficultés d'accéder à un emploi pérenne à temps plein pour les jeunes, ce sont les emplois à bas salaires, scotchés au SMIC, à temps partiel subi et en CDD à répétition, ce sont les difficultés de garder son emploi pour les seniors auxquels il faut mettre fin !

Le **5 octobre**, jeunes, femmes, hommes, seniors et retraités, ensemble par la grève et les manifestations nous devons à nouveau mettre en garde contre le retour de la réforme des retraites !

Elle nous trouvera à nouveau sur son chemin !

Assurance chômage et emplois

FO s'oppose fermement à la réforme de l'assurance chômage qu'elle estime injuste et inopportune. Ce changement de règles va sanctionner près de 1,2 million de demandeurs d'emploi indemnisés, soit près de la moitié d'entre eux.

FO rappelle encore et toujours que ni la réduction des droits, ni la dégressivité ne résoudront le chômage et la précarité. C'est faire payer aux demandeurs d'emplois et à l'assurance chômage l'échec cumulé des politiques économiques en matière d'emploi et ce, de surcroît, dans un contexte économique extrêmement dégradé lié à la crise sanitaire. Le Gouvernement table sur 2,3 milliards d'euros d'économie pour le régime avec cette « réforme » Cela revient à faire payer la crise aux chômeurs.

Le **5 octobre**, contre cette réforme de l'assurance chômage, **pour un vrai travail avec un vrai salaire pour tous et toutes.**

Salaires et emplois

Depuis longtemps, et plus encore depuis le début de la crise sanitaire, nous revendiquons que les aides publiques, dont ont bénéficié massivement les entreprises, soient conditionnées au maintien et à la création d'emplois pérennes et au non-versement de dividendes aux actionnaires, contrôlées et sanctionnées.

Le pouvoir d'achat des salariés stagne, celui des retraités baisse, trop de salariés, notamment celles et ceux dits de la deuxième ligne sont confinés au SMIC, à temps partiel, en CDD, sans perspective d'évolution !

Les prix de consommation courante augmentent (électricité, gaz, essence, alimentation), les taxes qui pèsent sur les ménages (TVA, CSG) ne baissent pas !

Les profits des grandes entreprises explosent, l'indice boursier du CAC40 est à des niveaux records, les dividendes versés aux actionnaires retrouvent leurs plus hauts niveaux !

Il faut que ça change, il y a urgence !

Le **5 octobre**, pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, pour l'augmentation du SMIC et des minima sociaux, pour l'augmentation du point d'indice dans la Fonction publique, des grilles de salaires des conventions collectives, pour la revalorisation des emplois à bas salaires.

Service public et emplois

La crise sanitaire a accentué de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les services publics, dénoncées depuis des années déjà, par FO : manque d'effectifs et de moyens, fermeture de services (bureaux de poste, centre des finances...), le gel des salaires.

Le **5 octobre** pour exiger **pour tous les services publics la création des postes et moyens nécessaires** à l'accomplissement des missions, dans les hôpitaux et les EHPAD, les écoles, les services de l'Etat et des collectivités territoriales confrontés à des restructurations, pour l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique qui vise une transformation du modèle social et des services publics.

AVEC



**JEUNES, FEMMES, HOMMES, SENIORS ET RETRAITÉS
TOUS ENSEMBLE, PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
FAISONS-NOUS ENTENDRE POUR GAGNER !**



Réussir le 05 octobre !

A l'instar de la confédération Force Ouvrière, l'Union Départementale du Morbihan appelle à la grève et manifestation le 05 octobre prochain.

Il ne s'agit pas pour nous de nous immiscer dans le débat entre anti et pro vaccin. Il s'agit en l'espèce de réaffirmer notre opposition au pass sanitaire, matérialisation de la poursuite des politiques d'austérité, outils de pression sur les travailleurs...

Il est troublant de constater que, dans le pays qui se revendique la 5^{ème} puissance économique mondiale, pays de 67 millions d'habitants avec une population vieillissante, le service public hospitalier ne soit pas en mesure d'accueillir, de soigner décemment plus de 6000 personnes dans les services d'urgence.

La faute n'est évidemment imputable aux soignants dont l'engagement est sans faille. La situation dans laquelle notre pays se trouve en matière de soins est la résultante des politiques d'austérité mises en œuvre, poursuivies, consistant à fermer des lits dans les hôpitaux, supprimer des postes...

De même, dans l'éducation nationale où au plus fort de la crise sanitaire, le ministre mettait en place les classes à demi- jauge, ce ne sont pas les enseignants, les élèves ou leurs parents qui ont revendiqué des classes pouvant aller jusqu'à 40 élèves... Ce sont bien, les politiques d'austérité visant à réduire le nombre d'enseignants qui en sont la résultante.

Le 05 octobre, nous serons en grève et manifesterons pour obtenir

- ☝ L'augmentation des salaires,
- ☝ l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage,
- ☝ un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- ☝ la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- ☝ l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives.
- ☝ un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ;
- ☝ la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- ☝ Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail.

**Seule la mobilisation de tous permettra d'obtenir la satisfaction de nos légitimes revendications.
Aucune hésitation, le 05 octobre tous en grève !**

Pierrick Simon
Secrétaire Général

L'union Départementale FO réaffirme son opposition au pass sanitaire.

Le pass sanitaire crée une discrimination entre les citoyens privant les non-vaccinés du droit à la culture, des plaisirs de la table, des achats de première nécessité à un prix minoré dans les grandes surfaces.

Mais tout cela n'est rien face aux conséquences pour les salariés qui refusent la vaccination et pour lesquels le gouvernement a estimé qu'elle est obligatoire, sans toutefois l'inscrire dans la loi !

Ces salariés, souvent des soignants de l'hôpital public (médecins, infirmier(e)s, kinés, laborantins...), des maisons de retraite, EHPAD, des établissements médico-sociaux... mais aussi salariés de particuliers (aides à la personne, infirmier(e)s, aides ménagères,...), de certains services publics (sécurité sociale, pôle emploi,...) ainsi que tous les salariés en contact professionnellement avec ces salariés, mais aussi tous les personnels de l'éducation nationale, sont menacés d'être mis en sans solde, sans rémunération dans l'attente d'une première injection, ou licenciés.

Les soignants libéraux se voient retirer leur autorisation d'exercer leur profession.

FO ne peut cautionner cette décision du gouvernement MACRON car la vaccination reste une décision personnelle, délibérée et ne peut donc être imposée et soumise à sanction.

Pour FO, le pass sanitaire est un outil gouvernemental qui perpétue les politiques d'austérité destructrices du service public, et en premier lieu de l'hôpital public, accablant les salariés en réduisant leurs droits au chômage, en facilitant les licenciements

Certains patrons profitent de cette décision pour imposer à leurs salariés le pass sanitaire sans que cela soit nécessaire afin de pouvoir licencier.

Des milliers de citoyens sont dans la rue pour défendre leurs droits et leur liberté. Ils veulent défendre la démocratie et refusent d'être téléguidés par un gouvernement qui n'a qu'un objectif politique ultra libéral et qui se moque de la santé de la population.

Pour preuve : La fermeture de lits à l'hôpital n'a cessé malgré la pandémie. Le gouvernement sait que l'hôpital ne peut, dans ces conditions, continuer à assurer des soins de qualité, alors il veut éviter les hospitalisations au lieu de donner les moyens nécessaires à l'hôpital.

La journée de mobilisation du 5 octobre 2021 doit être une journée pour défendre nos libertés mais aussi combattre toutes les attaques contre les salarié(e)s, les retraité(e)s, les demandeurs d'emploi, les familles.

Depuis 2 ans, malgré la pandémie, nos salaires sont bloqués, les emplois stagnent, le gouvernement refuse l'augmentation du SMIC, maintient sa réforme de l'assurance chômage, maintient sa réforme des retraites, continue à détruire la sécurité sociale, maintient la casse des services publics et accentue tout cela par les sanctions à la vaccination !

FO défend les salarié(e)s de tous les secteurs publics et privés et refuse cette coalition patronat-gouvernement contre la population active ou non.

Aussi, dans le cadre d'une intersyndicale nationale, l'Union Départementale FO appelle toute la population à se regrouper le 5 octobre 2021 et continuer la lutte

- **pour la défense de nos libertés,**
- **pour la défense des services publics**
- ***pour l'augmentation générale des salaires et des minimas sociaux, pour des créations d'emplois !***
- ***contre la réforme des retraites, de l'assurance chômage, des allocations familiales, la casse de la sécurité sociale !***



ACTUALITÉ 05 -2021

COMMUNIQUÉ

5 OCTOBRE

Pour nos missions, nos emplois, nos retraites, nos traitements et salaires

La Confédération **FO**, avec plusieurs organisations syndicales, a appelé à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 5 octobre prochain.

Le bureau fédéral **FO Finances**, réuni ce jour s'associe pleinement à cet appel, tant les revendications exprimées rejoignent en grande partie celles des agents des finances et des salariés du secteur semi-public.

Pour la fédération, depuis dix-huit mois, les agents des finances ont relevé avec professionnalisme les défis induits par la crise sanitaire. Ils ont assuré dans la période un service public économique, fiscal et financier performant, au prix parfois de lourds efforts personnels et ce dans un contexte permanent de risques sanitaires.

Force est de constater que les conditions de travail ont été bouleversées, notamment avec la mise en place du télétravail souvent imposé. Si cette nouvelle organisation a pu répondre à certaines attentes, elle a toutefois généré du mal être et du stress.

Pourtant dans le même temps, le ministre et les directeurs généraux ont maintenu l'ensemble de leurs réformes structurelles, remettant en question les missions fondamentales de certaines directions, tout en poursuivant les restructurations des services. Citons en exemple, le dynamitage des missions fiscales de la Douane, le démantèlement du réseau de proximité à la DGFIP, le maintien de la DGCCRF au sein d'une organisation territoriale interministérielle inopérante.

Depuis un peu plus de vingt ans, cette frénésie de réformes a engendré la suppression de 25 000 emplois à Bercy, rendant exsangues les services alors que la charge de travail ne cesse de croître. De fait aujourd'hui, faute de moyens humains, nombre de missions ne sont plus effectuées ou dans des conditions indignes d'un véritable service public républicain. En dépit de cette situation, il est fort à craindre que le ministère des Finances restera encore le principal pourvoyeur de suppressions d'emplois publics dans la de Loi de Finances 2022.

Alors que des mesures spécifiques ont été accordées ou sont programmées pour les personnels hospitaliers, de la police ou encore de l'éducation nationale, pourquoi les agents de Bercy en sont-ils écartés ? Serions-nous des fonctionnaires de seconde zone ?

Pour nos missions, nos emplois, nos retraites, nos traitements et salaires

Une simple prime, attribuée sur des critères obscurs à une minorité d'agents, a été la seule réponse aux efforts fournis, alors que les denrées et produits essentiels ne cessent de voir leur prix progresser, avec une inflation record ces derniers mois (3% en zone Euro). C'est pourquoi, le maintien du gel la valeur du point d'indice est inacceptable.

Il en est de même avec le nombre de promotions internes, chaque année moins nombreuses, qui ne permet plus aucune perspective d'évolution de carrière pour une immense majorité d'agents.

Si tout cela ne suffisait pas, le gouvernement persiste à envisager une réforme des retraites qui reporterait non seulement l'âge de départ mais diminuerait également le montant des pensions.

Le « quoi qu'il en coûte » d'hier au bénéfice des entreprises ne doit pas devenir aujourd'hui ni demain le « quoi qu'il en coûte aux salariés ».

C'est pourquoi, le bureau fédéral FO Finances appelle ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des agents des directions du ministère et des salariés du secteur semi-public à faire grève le 5 octobre :

- **Pour l'arrêt des réformes,**
- **Pour la création d'emplois statutaires,**
- **Pour l'augmentation des traitements et des salaires,**
- **Pour un plan exceptionnel de promotions internes,**
- **Pour combattre toute réforme des retraites aboutissant à un rallongement de l'âge de départ ou du nombre d'années de cotisations.**

Adopté à l'unanimité,

Paris, le 8 septembre 2021

FO s'adresse au CA de la CAF

Objet : Difficultés de mise en œuvre de la réforme Aide au logement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

La présente lettre a pour objectif de vous informer et de vous alerter sur la charge de travail générée par la réforme des aides au logement et les dysfonctionnements de notre système d'information.

Depuis janvier 2021, le calcul de l'aide au logement a évolué. En effet, la période de référence a évolué mais aussi et surtout le calcul de cette aide qui se fait désormais tous les trois mois contrairement à une fois par an précédemment. Ces évolutions ont généré une augmentation de nos flux (allocataires et partenaires).

Depuis plus de cinq mois, les agents rencontrent de fortes anomalies du système d'information portant sur le recueil des ressources, la coexistence de deux systèmes d'information et des coupures importantes du système. La mise en place de cette réforme n'a fait qu'accentuer tous les problèmes déjà existants, à savoir :

- la complexité de la législation,
- la baisse des effectifs,
- la non reconnaissance financière des salariés,
- et surtout un système informatique devenu obsolète et inadapté.

Malgré les solutions palliatives fournies par la CNAF, les difficultés perdurent et touchent désormais d'autres dossiers sans aide au logement (droits Rsa et AAH bloqués, indus injustifiés, droits mensuels non payés, ...).

Chaque jour les agents constatent de nouvelles anomalies des indus injustifiés sont souvent à reprendre. Au sein de la Commission de Recours Amiable vous avez pu constater l'augmentation des recours gracieux.

Si aujourd'hui les élus manifestent leur inquiétude, c'est qu'ils estiment que le système d'information mis à disposition ne permet plus aux salariés de la CAF de remplir convenablement leur mission de service public auprès des allocataires.

Bien que les salariés soient pleinement investis dans leur mission, ils se sentent impuissants pour répondre aux sollicitations des allocataires et partenaires qui attendent leurs paiements. La difficulté des allocataires à joindre la plate-forme téléphonique qui ne répond que partiellement aux appels amplifient les difficultés.

Le retard calendaire dans le traitement des dossiers est important (un mois minimum au 02/07/2021). Malgré les valeurs auxquelles sont très attachés les salariés de la CAF, les élus constatent une fatigue, une démotivation et de forts risques psychosociaux, bien que des actions aient été engagées localement.

Le manque de transparence envers les usagers et l'insatisfaction grandissante engendrent pour la CAF des flux de contact supplémentaires, des réclamations et multi-contacts, et impactent la qualité des services rendus aux allocataires.

Pour cela, nous sollicitons des solutions techniques à trouver le plus rapidement possible, et des moyens humains supplémentaires et pérennes, permettant d'instruire l'ensemble des dossiers en souffrance et de rendre un service de qualité aux allocataires. Il est de notre devoir d'élus de vous alerter sur la situation à laquelle font face aujourd'hui les salariés de la Caf du Morbihan.

Les corbeilles et BALF :

Date du jour	02/07/2021	
15 jours ouvrés pour date limite COG	11/06/2021	
Corbeilles - BALF		
Antériorité		
Autres	AC DATA - Datamining agence comptable	07/05/2021
	AC REC - Créances	18/03/2021
	AC SUREND - Surendettement	26/05/2021
	AS AFI	25/05/2021
	CX ASFR	01/06/2021
	CX CRA	28/05/2021
Territoires	PF AJAA561	21/06/2021
	PF AJPA56	04/06/2021
	PF ALACC	27/05/2021
	PF AVPF	02/06/2021
	PF CMG	29/06/2021
	PF DATA - Datamining	04/06/2021
	PF ENQUET - Traitement rapports de contrôles	29/06/2021
	PF GPERS - Gestion de la personne	25/06/2021
	PF GTIERS - Gestion des tiers	28/06/2021
	PF IMPAYE - Impayés	03/06/2021
	PF MELAL 1 - Courriels niveau 1	01/07/2021
	PF MELAL 2 - Courriels niveau 2	30/06/2021
	PF P2 - Mutations	23/06/2021
	PF RACANN - Rac 047 et 049	12/03/2021
	PF RECLAM - Réclamations	26/06/2021
Territoires	L1	07/06/2021
	L2	01/06/2021
	V1	31/05/2021
	V2	02/06/2021
Autres	T3	04/06/2021
	Balf PDO - Echanges avec le CD / RSA	28/06/2021
	Casiers SATURN PDO	26/06/2021
Gesdial - CAFPRO	30/06/2021	

4,81
Solde national des pièces de flux

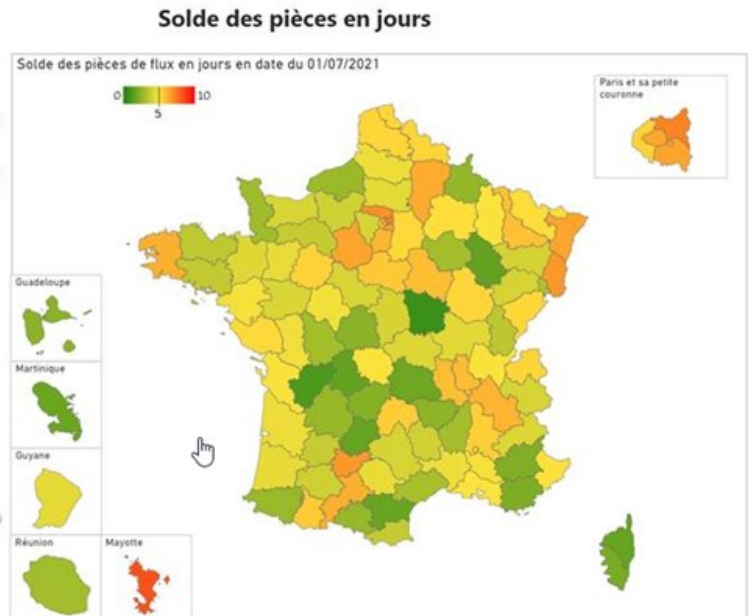
3 935 569
Pièces de flux en stock

0,10
Solde national des pièces de masse

81 546
Pièces de masse en stock

35,93%
Antériorité du solde national > 15j

65
CAF avec un solde < 5j



Nous vous remercions de votre attention et nous espérons votre soutien.

Les élus FO du CSE de la CAF du Morbihan

FO le 8 juillet 2021



Information de l'UDR FO 56

A l'appel du « Groupe des 9 » des organisations de retraités, une journée de mobilisation est organisée le 1er octobre 2021.

Pour réaffirmer les revendications urgentes des 16 millions de retraités :

- Augmentation des pensions avec indexation sur l'évolution du salaire moyen,
- La création de lits et de postes de soignants nécessaire pour faire face aux risques de pandémie,
- La prise en charge par la seule Sécurité Sociale des questions liées à la perte d'autonomie.

A Lorient, un rassemblement aura lieu à l'appel de l'intersyndicale départementale

VENDREDI 1er octobre à 11h00

Devant les locaux de la CPAM

Rue Anatole France

VENEZ NOMBREUX POUR DEFENDRE NOTRE DROIT A UNE RETRAITE SANS INQUIETUDE



Hommage à Didier Pirot

Il est inhabituel que nous rendions hommage à un camarade n'ayant pas exercé de mandat syndical dans notre Département.

Didier, mérite que nous dérogeons à cette règle, tant son soutien aux syndicats morbihannais dépendant de la FPS-FO a été régulier, constant, que ce soit au cours de son mandat de secrétaire régional ou celui de secrétaire fédéral.

J'adresse au nom de tous les camarades de l'UD 56 et à titre personnel, nos plus sincères condoléances à Marie- Claire son épouse, à sa famille, ses proches.

La bonne humeur, l'humanisme, la disponibilité pour l'autre de Didier vont nous manquer.

Adieu l'Ami

Pierrick Simon

Cher(e)s Camarades, Cher(e)s Ami(e)s,

C'est avec beaucoup de tristesse et de douleur que nous vous annonçons le décès de **Didier PIROT**, secrétaire fédéral branche des services publics de 2009 à 2020. Il a exercé de nombreux mandats au sein de notre organisation. Il était avant tout un militant syndical très engagé pour défendre le statut et la fonction publique républicaine. Il est décédé le 9 septembre 2021 des suites de maladie à l'âge de 61 ans.

Nous vous communiquerons les modalités des obsèques dès qu'elles nous seront transmises par la famille.

Vous pouvez adresser vos messages de condoléances à la fédération qui les transmettra à son épouse.

La famille ne souhaite ni fleurs ni couronnes ni plaques. A la demande de notre camarade défunt vous pouvez adresser vos dons à la Fédération pour l'aménagement de sa sépulture.

Un courrier de condoléances de la part du secrétariat fédéral, du bureau fédéral et du personnel de la Fédération est adressé à la famille.

Bien à vous.

Le secrétariat fédéral

Stage CSE Jean Floc'h

La semaine du 28 juin au 2 juillet s'est déroulée à Locminé (Morbihan), la formation d'une partie des élus FO du CSE de la société Bernard Jean Floc'h (transformation porcine).

À la demande de Christian Cadio, délégué syndical et élu, les participants ont pu aborder pendant ces 5 jours l'ensemble des prérogatives de leur mandat au sein de l'UES. Ce stage a été l'occasion d'apporter les éléments et les outils pour permettre à cette équipe soudée et dynamique, de mieux aborder leurs relations au sein du CSE et la défense des intérêts des salariés dans un secteur d'activité difficile où l'action syndicale et la représentation du personnel sont primordiales.

Une semaine riche en échanges et participations avec une équipe motivée et fort sympathique. Le reste du groupe FO au CSE effectuera une formation identique en fin d'année, toujours sous l'organisation de l'INACS et de la FGTA-FO."

Carlos Condessa – Formateur INACS



DOMAINES & VILLAGES - Commande groupée

Cher-es camarades,

Dans le cadre de son partenariat avec Domaines & Villages, l'Union Départementale a plaisir à te faire profiter de tarifs préférentiels sur l'achat de vins.

Tu noteras que cette année, cette offre s'étend à l'achat de bières.

Ces produits restent naturellement à consommer avec modération.

Pierrick Simon



Commande Groupée Automne 2021

Domaines & Villages
VENTE DIRECTE - SELECTIONS

Chère Cliente, Cher Client,

C'est avec le plus grand des plaisirs que nous vous dévoilons le NOUVEAU catalogue VIN (en vente directe et groupée).

Ce n'est pas un simple catalogue... C'est bien plus que ça. C'est le résultat de plus de 16 ans de travail, de passion, de recherches, de créations et de partenariats.

C'est un concentré d'excellentes affaires pour vos finances. Un concentré d'émotions et de sensations pour vos papilles.

Parce que vous apportez une grande importance aux considérations écologiques (la vente groupée et directe est la meilleure solution logistique) et parce que la force du groupement vous apporte les meilleurs tarifs sur des perles de nos terroirs (sélectionnées par nos experts passionnés).

Voyagez à travers les sens, les émotions et les découvertes ! Mais (encore plus important) ne manquez surtout pas cette occasion de faire plaisir et de VOUS faire plaisir.

Bonne découverte
L'équipe Domaines & Villages

**Besoin
d'aide ?**

Contactez nos équipes au **0805 037 730** ou par email contact@domaines-villages.com

Infos Commande

1 Rendez-vous sur www.vente-directe-dv.com

2 Connectez vous à l'aide de **vos identifiants** :

Login : **UDFO56**

Mot de passe : **UDfo56100**

Si vous avez déjà passé commande, identifiez-vous à l'aide de votre adresse mail, dans le cas contraire, merci de créer un compte.

3 Dates de commandes :

du : **07/09/2021**

au : **29/10/2021**

4 Commandez et réglez :

Paiement en ligne par CB - *Opération Sécurisée*

www.vente-directe-dv.com, vous donne nos stocks en temps réel et vous réglez par CB en toute sécurité !

Pour régler par chèque, retournez votre Bon de Commande et le règlement à l'ordre de Domaines & Villages à votre CSE, avant le 29/10/2021.

5 Dates & lieux de retrait de votre commande :

Les informations sur le retrait de votre commande vous seront communiquées ultérieurement par votre CSE.

« L' **AFOC 56** vous informe »

Difficultés pour payer ses impôts



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Vos revenus ont baissé et vous avez du mal à payer vos impôts. N'attendez surtout pas que la situation se dégrade et l'application de pénalités de retard. Prévenez le plus rapidement possible l'administration fiscale. En cas de baisse de revenus, le taux de prélèvement à la source qui vous est appliqué peut être modifié, sous certaines conditions, très rapidement. Et pour certaines situations, des délais de paiement pour payer vos impôts voire même une remise, peuvent vous être accordés si vous en faites la demande.

1 - Baisse de revenus, vous pouvez demander à modifier, en cours d'année, le taux du prélèvement à la source.

Une baisse de revenus entraîne automatiquement une baisse d'impôt et si elle est importante, elle peut également entraîner une modification du taux de prélèvement. N'attendez pas la fin de l'année pour le demander. Le prélèvement à la source permet d'adapter rapidement la situation du contribuable en cours d'année.

Quelle baisse de revenus permet de modifier le taux de prélèvement en cours d'année ?

Si la baisse de revenus entraîne une baisse de plus de 10% du montant de l'impôt prélevé, vous pouvez demander à l'administration fiscale d'adapter le taux du prélèvement ([article 204-J-III du code général des impôts](#)). Une baisse minimale n'entraîne pas dans la plupart des cas une baisse du taux de prélèvement.

Bon à savoir

Il est recommandé de faire une [simulation](#) préalable, pour éviter de faire des erreurs qui pourraient vous pénaliser. N'hésitez pas à contacter l'administration fiscale en cas de doute.

Comment faire la demande ?

Dans votre espace personnel, sur le site "[impots.gouv.fr](#)", sélectionnez l'onglet "prélèvement à la source" puis "actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus" et laissez-vous guider.



Comment le nouveau taux est-il pris en compte ?

A l'issue de votre demande d'actualisation, l'administration calculera un nouveau taux de prélèvement et le cas échéant de nouveaux acomptes seront calculés. Le nouveau taux sera transmis aux organismes qui vous versent des revenus (employeur pour un salarié, caisse de retraite pour une personne à la retraite). La prise en compte intervient dans un délai maximum de 2 mois.

Exemple : L'année N-1, le montant de votre impôt était de 1500 €. Vos revenus chutent l'année N, et vous exprimez que l'impôt à prélever sera de 800 €. La baisse d'impôt est de 46,7 %. La baisse du montant de l'impôt à payer est donc supérieure à 10 %, vous pouvez demander la modification de votre taux de prélèvement.

2 - Difficultés pour payer vos impôts : vous pouvez demander un délai de paiement.

Dès que vous constatez une baisse de revenus ou des difficultés pour payer vos impôts (impôts sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière), vous pouvez demander, à titre exceptionnel, à l'administration fiscale un délai de paiement. L'attribution d'un délai de paiement n'est pas systématique mais se fait au cas par cas, en fonction de chaque situation. Si l'administration vous accorde un délai de paiement, elle vous adressera un échéancier.

Quelle situation permet de demander un délai de paiement ?

Vous pouvez rencontrer des difficultés financières à cause d'un divorce, d'une séparation, d'un décès, d'un problème de santé, d'une perte imprévisible de revenus...

Vous avez tout intérêt à avertir les services fiscaux le plus rapidement possible. L'attribution d'un délai de paiement se fait en fonction de chaque situation personnelle, il n'est pas possible de déterminer à l'avance en fonction du montant exigé, si le délai de paiement va être accordé ou non. Le comportement habituel du contribuable en matière de déclaration et de paiement, le respect de ses engagements pris, et les efforts déjà fournis pour se libérer de sa dette seront pris en compte. De même la composition de son patrimoine (véhicule, livret d'épargne...) seront étudiés.

Comment demander le délai de paiement ?

- en vous connectant sur le site impots.gouv.fr, dans votre espace personnel, puis accédez à votre messagerie sécurisée/"j'ai un problème concernant le paiement de mon impôt"/"j'ai des difficultés pour payer", puis laissez-vous guider.
- en vous adressant au centre des impôts dont vous dépendez et dont l'adresse se trouve sur votre avis d'imposition.

Vous devez alors :

- remplir le [formulaire](#) de l'administration fiscale "
- joindre votre avis d'impôt,
- un relevé d'identité bancaire,
- tout document justifiant les difficultés et les raisons de votre demande (bulletin de salaire, loyers, charges...).

Quel impôt peut bénéficier d'une demande de délai de paiement ?

La demande de délai de paiement peut concerner le paiement de tous les impôts : impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation.

A quel moment faut-il faire une demande ?

Compte tenu des délais de traitement, la demande doit être faite dès que les difficultés de paiement apparaissent, le plus tôt possible. Le délai de paiement est accordé au cas par cas. Le délai de paiement n'est pas attribué systématiquement, mais en fonction de chaque situation. L'administration fiscale examine chaque situation, au regard du comportement habituel du contribuable.

Quel est le délai de réponse de l'administration fiscale ?

La réponse de l'administration intervient dans un délai de deux mois. Si vous n'avez pas de réponse dans le délai de 2 mois, cela signifie que votre demande est rejetée. Dans le cas d'un dossier complexe, l'administration fiscale peut vous informer avant l'expiration du délai de 2 mois, que l'examen de votre dossier prendra 4 mois.

Quelle peut-être la décision de l'administration fiscale ?

- si un délai vous est octroyé, cette décision sera accompagnée d'un échéancier,
- votre demande de délai peut être rejetée. L'administration n'a pas à motiver les raisons de son refus.

A noter

L'absence de réponse de l'administration dans le délai de deux mois équivaut à un refus.

Peut-on faire un recours contre la décision de l'administration fiscale ?

OUI, vous pouvez saisir :

- **le conciliateur fiscal départemental**

Si la réponse de l'administration fiscale ne vous convient pas, vous pouvez saisir le conciliateur fiscal de votre département par courrier ou par courriel. Ses coordonnées sont indiquées sur les courriers échangés avec l'administration fiscale ou sur le site impots.gouv.fr. Vous lui récapitulerez l'historique de votre dossier, les points litigieux et votre demande. Le conciliateur s'engage à vous répondre, quelle que soit sa réponse, dans les 30 jours.

- **le médiateur des ministères économiques et financiers**

Si la décision du conciliateur ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir : [le médiateur des ministères économiques et financiers](#).

M. le Médiateur des ministères économiques et financiers

BP 60153

14010 CAEN Cedex 1

(vous pouvez le saisir en [ligne](#) ou par courrier, une lettre simple suffit. Une lettre recommandée n'est pas indispensable).

Vous ne pouvez le saisir que si vous avez au préalable effectué les démarches auprès des services compétents et que vous n'avez pas obtenu satisfaction.

3 - Impossibilité de payer vos impôts : vous pouvez demander la remise (totale ou partielle) ou la modération de l'impôt

Si vous ne pouvez plus payer vos impôts en raison de graves difficultés financières (le code des impôts parle de gêne ou indigence), vous pouvez demander la remise ou la modération de l'impôt. La remise est l'abandon de la totalité de l'impôt. La modération est l'abandon d'une partie de l'impôt.

Quel impôt est concerné ?



La demande peut concerner le paiement des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation et impôt foncier...

Comment faire la demande ?

Aucune forme particulière n'est requise. L'administration fiscale n'a pas prévu de formulaire spécifique. La demande adressée au centre des impôts dont vous dépendez, peut être orale (si vous vous déplacez au centre des impôts) ou écrite (un courrier simple suffit). Produisez toutes les pièces justificatives des difficultés financières rencontrées, soyez le plus précis possible.

Réponse de l'administration fiscale

Si vous n'avez pas de réponse dans le délai de 2 mois, cela signifie que votre demande est rejetée. Dans le cas d'un dossier complexe, l'administration fiscale peut vous informer avant l'expiration du délai de 2 mois, que l'examen de votre dossier prendra 4 mois. L'administration fiscale examinera chaque dossier en tenant compte des capacités réelles de paiement du contribuable et des personnes vivant avec lui et en vérifiant que les dépenses invoquées sont en rapport avec les ressources et la composition du foyer. Elle recherchera également si vous n'avez pas organisé votre insolvabilité pour échapper au paiement de l'impôt.


Retrouvez-nous sur :  <https://www.facebook.com/afoc56lorient/>

Permanences de l' AFOC 56 dans le département

LORIENT

(Siège) 3 bd Cosmao-Dumanoir

Du lundi au vendredi 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00


 02-97-37-66-10

Nouveau  07-49-26-28-97

VANNES

21 rue des Tribunaux


Le mercredi de 10H00 à 12H30

 02-97-47-33-83 *

HENNEBONT

Parc de Kerbihan


Le vendredi de 14H00 à 17H00

 07-49-26-28-97 *

PONTIVY

9 rue Jouanno

Le mardi de 16H00 à 18H00, le vendredi de 14H00 à 17H00

 02-97-25-06-17 *

* **En cas d'impossibilité de contacter les permanences locales**
appeler le 02-97-37-66-10 (Siège de LORIENT)

UD FO du Morbihan

3 boulevard Cosmao Dumanoir- Immeuble Astrée 4ème étage

BP 60716 - 56107 Lorient Cedex

Tél. UD : 02 97 37 66 10 Fax : 02 97 83 53 48

E-mail : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

<https://www.force-ouvriere-56.fr/>

<https://www.facebook.com/force.ouvriere.morbihan>

<https://www.instagram.com/fo56.morbihan/>

Du lundi au Vendredi

9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30

A tout moment en dehors de ces heures, un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où vous pouvez être joint) ou par courrier électronique : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

Vos permanences juridiques à l'UD

Mardi de 9 h 30 à 12 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

ou sur rendez-vous avec les défenseurs syndicaux

Vos conseillers du salarié

BELLEC Fabrice	LE GAL Christophe
CADIO Christian	LE GUELLEC Joël
DAVID Grégory	LE MENEAH Christophe
DENOUAL Emmanuelle	LEBLOND Régis
DESMARES Jérôme	MONCHATY Jérôme
KERMORGANT Françoise	PRIGENT Gwénaél
LE CADRE Marie-José	RODRIGUEZ Philippe
LE CADRE Pascal	SIMON Pierrick
LE CORVO Jean-Charles	UHEL-LE BARON Virginie

Vos défenseurs syndicaux

CADIO Christian
LE CADRE Marie José
SIMON Pierrick
DANCIN Ségolenn
CHETANEAU David
LE GUELLEC Joël
BELLEC Fabrice
PEDRON Philippe